



Torah-Box

n°242 | Edition FR | 12 Juillet 2023 | 23 Tamouz 5783 | Matot Mass'é

M A G A Z I N E

INTERNATIONAL

"L'Ukraine soutient 90%
des décisions
anti-israéliennes
à l'ONU"

MATOT

Le but de l'étude
de la Torah

MON ADO TOURNE LE DOS À LA TORAH !

Les parents et la
révolte de leur ado

DOSSIER SPÉCIAL

LE 'HESSED

. Donner
. 'Hessed et Tsédaka :
un bref survol historique
. Donner ou prendre

NOUVEAU !

T'01

"La fontaine d'eau parfaite,
approuvée pour tous
les moments de
la semaine !"

Amain



PRIX DE LANCEMENT

à partir de

20€/mois

pendant 36 mois
avec apport de 290€



Scannez pour
nous contacter !

DÉCOUVREZ LE PLAISIR DE L'EAU... MÊME PENDANT SHABBAT !

- ✓ Fontaine d'eau avec 3 options : eau chaude, eau froide, eau tiède
- ✓ Programmation automatique du mode Chabbat et Yom Tov
- ✓ Contenance de 5,2 L d'eau chaude pour Chabbat, eau froide à volonté
- ✓ Ecran tactile multi-fonctions
- ✓ Autorisation d'utilisation pour Chabbat et Yom Tov **Badats Meadrine**

Pour plus d'informations : ☎ 07 51 26 78 28   AmainGroup




CALENDRIER DE LA SEMAINE

12 au 18 Juillet 2023

Mercredi 12 Juillet 23 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 57 Michna Yomit Soucca 4-2 Limoud au féminin n°298
Jeudi 13 Juillet 24 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 58 Michna Yomit Soucca 4-4 Limoud au féminin n°299
Vendredi 14 Juillet 25 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 59 Michna Yomit Soucca 4-6 Limoud au féminin n°300
Samedi 15 Juillet 26 Tamouz	 Parachat Matot Mass'é Daf Hayomi Guitin 60 Michna Yomit Soucca 4-8 Limoud au féminin n°301
Dimanche 16 Juillet 27 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 61 Michna Yomit Soucca 4-10 Limoud au féminin n°302
Lundi 17 Juillet 28 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 62 Michna Yomit Soucca 5-2 Limoud au féminin n°303
Mardi 18 Juillet 29 Tamouz	Daf Hayomi Guitin 63 Michna Yomit Soucca 5-4 Limoud au féminin n°304

 **Vendredi 14 Juillet**
Rav Arié Leib Ginzbourg

 **Dimanche 16 Juillet**
Rabbi El'azar Abi'hssira

 **Lundi 17 Juillet**
Rav Yossef Chalom Elyachiv
Rav Chlomo Ganzfried
Rav Ya'akov Chaoul Elyachar
Rav Moché Teitelbaum

 **Mardi 18 Juillet**
Rabbi Chlomo Its'haki (Rachi)
Rabbi Yo'hanan



Rabbi Chlomo Its'haki (Rachi)



Horaires du Chabbath

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Entrée	21:32	21:10	20:59	21:09
Sortie	22:52	22:24	22:09	22:29



Zmanim du 15 Juillet

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Nets	06:03	06:05	06:12	05:42
Fin du Chéma (2)	09:59	09:55	09:58	09:38
'Hatsot	13:57	13:47	13:45	13:35
Chkia	21:49	21:27	21:16	21:27

Responsable Publication : David Choukroun - **Rédacteurs :** Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Yehonathan Gefen, Rav Chalom Guenoun, Nathalie Seyman, Rav Aharon Sabbah, Binyamin Benhamou, Rav Gabriel Dayan, Rav Avraham Garcia, Rav Nethanel Gamrasni, Dan Cohen, Rav Its'hak Zilberstein, Murielle Benainous - **Mise en page :** Dafna Uzan

Secrétariat : 01.80.20.5000 - **Publicité :** Yann Schnitzler (yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97)

Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com

MAAYAN'S CLUB

20 ans de service traiteur

POUR UNE EXPÉRIENCE NATURE ET SPORTIVE DEHORS
& COCOONING ET FRIENDLY DEDANS, VIVEZ UN ...

Séjour d'exception LA PLAGNE

DU 1ER AU 30 AOUT 2023

DEMI PENSION
Possibilité de
paniers repas
pour le midi

HÔTEL H036 ***

HÔTEL IDÉALEMENT PLACÉ AU CŒUR DE LA STATION
Navettes au pied de l'hôtel

TEFILOTS & CHIOURIM
COURS DE SPORT POUR FEMMES
SOIRÉES ANIMÉES

Présence exceptionnelle



**RAV OTNIEL
MELKA** **RAV
PARSY** **MORÉ
LELLDUCHE**



**Chambres
tout confort**



Vue sur le Mont Blanc



Repas variés



**Nombreuses activités
à proximité (tyrolienne,
mountain kart ,trampoline...)**



Mini club



**SURVEILLANCE DE
RAV ROTTENBERG**



Comment choisir son coach



Notre époque est marquée par une augmentation exponentielle de personnes souffrant de troubles psychologiques. Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs particuliers à notre génération, mais nous voudrions dans cet article nous focaliser sur la thérapie de ces maux et non sur leur origine. Et ce pour deux raisons : tout d'abord, même lorsque l'on parvient à mettre le doigt sur sa source, cela n'est en général pas suffisant pour guérir la maladie, dans la mesure où celle-ci a déjà provoqué dans l'être des dégâts qu'il sera nécessaire de réparer ; mais aussi car il existe des réalités qui font partie de notre paysage - comme par exemple le stress de la vie moderne - et qui demeurent incontournables.

Face à cette situation, il s'est levé de très nombreux thérapeutes proposant des méthodes variées pour guérir ces maux, en commençant par le psychologue qui a suivi un parcours universitaire classique, en passant par le praticien de toutes sortes de médecines parallèles - souvent d'origine extrême-orientale - dont il vantera les solutions efficaces et rapides. Comme les souffrances d'ordre mental sont très pénibles et provoquent une véritable paralysie au quotidien, et qu'en outre, nous touchons à un domaine difficile à cerner et encore plus à guérir, on a vite tendance à accorder confiance à certains de ces nouveaux "médecins", qui peuvent parfois s'avérer n'être en réalité que des charlatans et des incompetents. De plus, il existe une clé fondamentale permettant d'aider les autres dans ce domaine, c'est d'avoir réglé ses propres problèmes et par conséquent d'être totalement limpide intérieurement. C'est pourquoi on sélectionnera son coach avec prudence car dans le domaine du psyché, un mauvais traitement non seulement ne guérit pas mais peut même causer des dégâts irréversibles. (Précisons toutefois qu'il est primordial de se faire traiter, surtout lorsqu'il s'agit de maladies graves qui nécessitent une prise en charge psychiatrique).

Nous voudrions maintenant nous attarder sur deux autres aspects du coaching qui peuvent eux causer des dommages d'ordre spirituel.

Parfois, afin de délier son client des nœuds dans lesquels il s'est embourbé, le thérapeute peut être amené à le détacher de ses engagements religieux ou de sa moralité. Certains poussent au divorce très facilement, arguant du fait qu'il est capital de penser à soi et qu'une démarche égoïste est ce qui permettra enfin au patient de "découvrir la voie du bonheur". Certes dans certaines situations, cette approche est juste et il sera effectivement nécessaire de divorcer, d'espacer les grossesses ou de délaissier momentanément certaines conduites relatives à la loi juive qui causent du tort au malade. Mais seuls des thérapeutes travaillant main dans la main avec des *Rabbanim* et qui sont animés de la crainte de D.ieu peuvent proposer de tels conseils, car ils connaissent les valeurs nobles du judaïsme et de la famille.

Le second point concerne les coachs qui s'occupent de personnes de sexe opposé. Nous savons que nos Sages ont interdit de s'isoler avec un/e étranger/e. Mais dans le cas d'une thérapie, cette précaution n'est pas suffisante car le patient est forcément amené à s'ouvrir sur des sujets très intimes. Lorsque le coach parvient à guérir son patient et le libérer des tentacules qui l'enserrent, il se crée souvent un rapprochement et des sentiments mutuels très forts, pouvant donner naissance à un attrait. Les barrières que l'on se met généralement face à un étranger peuvent alors s'estomper et il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'une telle situation. C'est pourquoi il est impératif pour les thérapeutes de ne traiter que des personnes de même sexe, afin d'éviter de se retrouver devant l'épreuve.

Qu'Hachem nous garde tous en bonne santé, physique comme mentale !

Rav Daniel Scemama

Le sergent-chef Chilo Yossef Amir, tué dans l'attentat de Kedoumim, a été inhumé

Des centaines de personnes se sont déplacées vendredi matin pour assister à l'enterrement du sergent-chef Chilo Yossef Amir, tué jeudi dans l'attentat perpétré dans l'implantation de Kedoumim en Judée-Samarie.



"Tout au long de ton service militaire, tu as participé aux opérations et a toujours été le premier à te porter volontaire et à combattre. Hier,

alors que tu aurais pu rentrer à la maison, tu as choisi de partir en opération militaire. Tu étais un homme entier", a déclaré le commandant de l'unité commando dont Amir

faisait partie. Après son méfait, le terroriste responsable de l'attentat a pris la fuite avant d'être neutralisé par des soldats partis à sa recherche.

Jérusalem : Tentative d'attaque au couteau à une station de tramway

Une tentative d'attaque au couteau a eu lieu dimanche après-midi à la station de tramway Guiv'at Hata'hmoché, rue 'Haïm Bar-Lev à Jérusalem.

La terroriste récidiviste âgée d'une cinquantaine d'années, une résidente du quartier de Pisgat Zeev à Jérusalem, a été neutralisée sur place et aucun autre blessé n'a heureusement été signalé.

Le chef de la police Kobi Chabtaï, dont le bureau est situé à quelques dizaines de mètres, s'est rendu sur les lieux quelques minutes après l'incident. Le pays fait face à de nombreux attentats depuis plusieurs mois. La semaine dernière, une voiture-bélier a fait 7 blessés à Tel-Aviv, tandis qu'un soldat a été tué dans une attaque à Kedoumim le lendemain.



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

בס"ד



DROIT IMMOBILIER ISRAËLIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
 Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

011

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAEL BEN SHABBAT NISSIM AVOCATE ET NOTAIRE • AVIVIT ZEHAVI AVOCATE ET NOTAIRE • SHLOMI ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEBE AVOCATE ET NOTAIRE • SHAY ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCATE • SAGIT KEINAN AVOCATE • ARIE BRENING AVOCAT • MAAYAN ZAGURI AVOCATE • SHANI ELMALIAH AVOCATE • MYRIAM LASCAR JURISTE • AVINATAN DOUIEB JURISTE

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAËL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

"L'Ukraine soutient 90 % des décisions anti-israéliennes à l'ONU" (ambassadeur israélien)

L'Ukraine soutient 90 % des décisions anti-israéliennes à l'ONU, a déclaré l'ambassadeur israélien en Ukraine, Michaël Brodsky, dans un entretien au média ukrainien ZN.UA. "C'est étrange si l'on considère que Kiev se tourne souvent vers les autorités israéliennes pour diverses demandes", a-t-il ajouté.

De son côté, "Israël a manifesté son soutien à l'Ukraine à l'ONU dès le début du conflit avec la Russie, approuvant une résolution anti-russe et co-rédigeant même ultérieurement la résolution", a rappelé Brodsky. Sur les quelques "questions ukrainiennes" qu'Israël n'a pas soutenues, M. Brodsky a expliqué à ZN.UA qu'Israël devait parfois faire passer sa sécurité en priorité.

L'OMS s'inquiète des conséquences sanitaires du réchauffement climatique

Lundi et mardi ont été les journées les plus chaudes jamais enregistrées sur la planète. La hausse des températures due au changement climatique inquiète l'Organisation mondiale de la santé. Les experts de la santé constatent une augmentation des maladies et des décès liés à la chaleur.

Le sujet a été abordé lors de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de l'OMS qui se tient actuellement. "Je dis toujours que la crise climatique est une crise sanitaire", estime Hans Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe. "Dans notre région, l'année dernière, nous avons connu l'été le plus chaud et plus de 20 000 personnes sont décédées inutilement", a-t-il déclaré.



ANIMATION
BOUBOT
BRESLEV

MASCOTTES
GEANTES

Pour tous vos événements

Mariage, Bar-Mitsvah, Henné, Coupe de cheveux,
Hiloula, Gala, Slihot, Anniversaire...


@BOUBOTBRESLEV

 Larissou.nc

  06.58.56.70.66 

Le nouveau médicament qui ralentira la maladie d'Alzheimer a été approuvé



Bonne nouvelle pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer : le premier médicament scientifiquement prouvé pour ralentir le déclin cognitif causé par la maladie, le Leqembi, a été approuvé par la FDA américaine. Le fabricant pharmaceutique japonais "Eisai" avait déjà reçu une approbation conditionnelle en janvier dernier, sur la base de résultats préliminaires. La FDA a confirmé les résultats d'une étude plus vaste portant sur 1.800 patients au cours de laquelle le traitement a permis de ralentir le déclin de la mémoire d'environ 5 mois. Le médicament sera accompagné d'un avertissement concernant un risque d'hémorragie cérébrale dans de rares cas.

"Les relations stratégiques entre Israël et la Grèce favorisent la stabilité au Moyen-Orient" (Eli Cohen)

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Eli Cohen, a atterri jeudi dernier à Athènes pour une visite diplomatique en Grèce. Eli Cohen est le tout premier ministre des Affaires étrangères à se rendre à Athènes depuis la mise en place du nouveau gouvernement de droite. Eli Cohen et son homologue Giorgos Irapatris se sont entretenus de la lutte commune contre le terrorisme iranien, du renforcement des relations en matière de sécurité, d'économie et d'énergie au profit de la stabilité régionale et d'une coopération active en Méditerranée orientale.

STOCK LIMITÉ !

VENEZ DÉCOUVRIR NOS PACKS EASY IRON & NON IRON

Pack 3 chemises + 1 cravate offerte ~~70€~~ - 65€

Pack 5 chemises + 1 cravate offerte ~~130€~~ - 100€

Pack 7 chemises + 1 cravate offerte ~~182€~~ - 135€

SITE INTERNET

ONewParis.com

CONTACTEZ-NOUS

+33 6 50 51 80 83

En visite en Israël, le président du Libéria s'engage à y ouvrir une ambassade



Le président libérien George Weah a annoncé mardi au ministre des Affaires étrangères Eli Cohen que son pays envisageait d'ouvrir une ambassade en Israël. En visite à Jérusalem, Weah a également rencontré le Premier ministre Benjamin Netanyahu et le président Its'hak Herzog, ainsi qu'une délégation de haut niveau comprenant des ministres et des hauts fonctionnaires libériens. Dans son discours de bienvenue à Weah, Cohen a qualifié le Libéria de "l'un des plus grands amis d'Israël en Afrique". La dernière visite officielle du dirigeant libérien en Israël remonte à 2019 et les deux pays entretiennent des liens étroits.

Un chef de l'EI tué en Syrie dans une frappe américaine

Un chef du groupe djihadiste Etat islamique (EI) a été tué en Syrie dans une frappe américaine menée à l'aide d'un drone, a indiqué dimanche le commandement militaire américain au Moyen-Orient (Centcom). Ce raid, effectué vendredi dans l'est de la Syrie, a entraîné la mort d'Oussama Al-Muhajer, a indiqué le patron du Centcom, le général Michael Kurilla, cité dans un communiqué. "Nous avons clairement fait savoir que nous restons engagés à défaire l'EI à travers la région", a dit le général Kurilla. La frappe "a été menée par les mêmes (drones américains) MQ-9 qui avaient (...) été harcelés par l'aviation militaire russe", selon la même source.

Israël et l'Iran seraient en pourparlers pour la libération de l'universitaire israélienne Elizabeth Tsurkov

Des pourparlers seraient actuellement en cours entre Israël et l'Iran, par l'intermédiaire de la Russie, pour obtenir la libération de l'universitaire israélo-russe Elizabeth Tsurkov capturée par une milice du Hezbollah en Irak, en échange de celle de l'Iranien Youssef Shahbazi Abbasalilo, qui avait été accusé d'avoir

ourdi un attentat contre des Israéliens à Chypre avant d'avoir été capturé par le Mossad le mois dernier. Une source proche des factions armées à Bagdad a précisé que l'universitaire israélo-russe, qui étudie à l'université de Princeton, est détenue en Irak par la brigade irakienne Kataib Hezbollah, à la demande de l'Iran.

Suède : Une requête a été déposée pour brûler un livre de la Torah devant l'ambassade d'Israël

Le site britannique *Daily Mail* a rapporté qu'une demande avait été déposée cette semaine auprès des autorités suédoises de pouvoir brûler



un livre de la Torah devant l'ambassade d'Israël à Stockholm le 15 juillet prochain. Cette requête a été formulée dans le sillage du Coran brûlé par un ressortissant irakien

dans la capitale suédoise la semaine dernière. Les demandes d'autorisation de brûler des livres du Coran à l'extérieur des mosquées à travers le pays se sont d'ailleurs multipliées ces derniers jours, faisant craindre une réaction violente de la communauté musulmane en Suède.

New Hampshire : Les entreprises anti-Israël privées d'investissements publics

Le gouverneur du New Hampshire, Chris Sununu, a signé jeudi une ordonnance interdisant aux services de l'État d'investir dans des entreprises impliquées dans le mouvement de boycott anti-israélien, à l'instar des dizaines d'États américains qui ont adopté une législation similaire.



L'ambassadeur d'Israël aux Nations unies Guil'ad Erdan a déclaré que le projet de loi de Sununu était un utile contrepoids à la commission d'enquête

de l'ONU contre Israël, qui a critiqué la loi anti-BDS des États américains, la qualifiant d'atteinte à la liberté d'expression.

Israël projette d'améliorer la route commerciale du Golfe vers l'Europe via le port de Haïfa

Israël et les États-Unis ont prévu d'améliorer la route commerciale entre les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Jordanie et Israël, qui reliera directement le Golfe à l'Europe via le port de Haïfa, dans le nord d'Israël, a révélé vendredi le site d'information israélien Ynet. "Les accords d'Abraham ont changé la réalité politique

dans notre région et ont ouvert la voie à de nouveaux modes de transport", indique un document du ministère israélien des Affaires étrangères. Ce plan a été présenté comme permettant de réduire considérablement les coûts de transport et de raccourcir les délais d'acheminement des marchandises.

Djénine : A l'ONU, Israël accuse l'AP de laisser l'Iran s'implanter en Judée-Samarie

L'ambassadeur d'Israël auprès des Nations unies, Guil'ad Erdan, a assuré que l'Autorité palestinienne a permis à l'Iran de s'implanter en Judée-Samarie et a soutenu ses activités terroristes dans cette région, avant une réunion à huis clos du Conseil de sécurité sur l'opération antiterroriste d'envergure menée par Israël à Djénine qui a fait 12 morts parmi les terroristes palestiniens et un mort côté israélien.

Erdan a souligné que l'opération a été déclenchée en réponse à une vague de terrorisme soutenue par l'Iran et encouragée par l'Autorité palestinienne, au cours de laquelle 52 Israéliens ont été tués au cours de l'année passée.

Zelensky demande une invitation à entrer dans l'OTAN pour l'Ukraine

Juste avant de se rendre en Turquie vendredi dernier, Volodymyr Zelensky a dénoncé depuis



la Slovaquie, dernière étape de sa visite en Europe centrale, le manque d'unité de l'OTAN sur l'adhésion de son pays. À quelques jours d'un sommet crucial de l'Alliance atlantique en Lituanie, Zelensky a demandé un "signal clair" de la part de l'organisation. Les paroles assurant que les portes étaient ouvertes à l'Ukraine ne sont pas "suffisantes", selon le président ukrainien, qui a dit comprendre qu'il pourrait être difficile d'obtenir le soutien de tous les membres de l'OTAN "car certains ont peur de la Russie".

Elyssia Boukobza

Mon ado tourne le dos à la Torah !

Avec le temps, Jonathan renoua avec le judaïsme. Quant à Benjamin, il s'éloigna encore plus du judaïsme ainsi que de sa famille. Et dès qu'il en eut l'occasion, il quitta le cocon familial, qui l'était de moins en moins...



"Allez, on rentre. Il est tard" lança Jonathan. "Ok, je vais régler la note", répondit Benjamin. Une fois à l'extérieur du bar, les deux amis se tapèrent la main. Leur soirée était super.

Le hic de cette petite histoire, c'est qu'elle eut lieu... Chabbath.

Jonathan et Benjamin viennent de familles orthodoxes. Mais un beau jour ils ont décidé de ne plus respecter Chabbath. Mais si les deux familles *Froum* vivaient la même peine, leur approche était différente....

Les parents et la révolte de leur ado

Benjamin passa le pas de la porte. A part l'odeur de cigarette séchée qui émanait de lui, il suscita un silence glacial autour de cette table qui, quelques minutes plus tôt, était rythmée de paroles de Torah et de rires joyeux. Son père fronça les lèvres en le voyant et sa mère ne lui proposa même pas de goûter au plat. Le papa demanda au petit Moché de dire un *Dvar Torah*, en soulignant bien "toi qui est encore dans la Torah"...

Après un long silence gênant, la mère finit par lâcher "tu prendras au moins du plat avant qu'il ne refroidisse, peut-être qu'avec ça..."

Le repas s'acheva dans une ambiance pénible, teintée de soupirs causés par l'amertume des parents déçus.

De l'autre côté de la Seine, chez la famille de Jonathan, l'ambiance était toute autre...

La famille était encore en pleine discussion mouvementée, lorsque Jonathan franchit le seuil de la porte. Alain, le père, s'exclama théâtralement : "Ah, te voilà mon fils ! J'ai besoin de toi, tes sœurs s'obstinent à dire que je lis à la Torah avec l'accent tunisien, dis-leur que c'est faux !" Alain se gardait de faire la moindre remarque sur le casque du scooter dans les mains du garçon. Tout était calculé pour que le jeune adolescent ne se sente pas mal à l'aise. "Arrête, Alain, laisse manger ce petit, il doit être affamé", interrompit sa mère.

Jonathan se mit à table et, après quelques bouchées, se mêla à la conversation comme s'il y avait participé depuis le début. Au dessert, le père demanda, l'air malicieux : "Quelqu'un a préparé un *Dvar Torah* ? Jonathan ? David ? Rivka ? Maman ? Toi, mon bébé peut-être ?" dit Alain, en faisant un signe de tête au petit dernier de la famille. Cette dernière phrase suscita l'hilarité générale, puis David prit la parole.

Avec le temps, Jonathan renoua avec le judaïsme. Il commença par retourner à la synagogue le Chabbath, puis reprit la mise des *Téfilin*, jusqu'à finalement reprendre intégralement la pratique du judaïsme. Quant à Benjamin, il s'éloigna encore plus du judaïsme ainsi que de sa famille.



Et dès qu'il en eut l'occasion, il quitta le cocon familial, qui l'était de moins en moins...

Destruction ou construction

Si nous n'avons pas les moyens de reconstruire, nous avons le devoir de ne pas détruire davantage. La famille de Benjamin considéra l'attitude de leur fils comme une disgrâce. Les parents étaient tellement exaspérés qu'ils plongeaient toute la maison dans la morosité. Ils se justifiaient en se disant que s'ils arrivaient à faire ressentir à leur fils le tort qu'il causait à toute la famille, ce dernier modifierait son comportement. L'ambiance était constamment tendue - cris, claquemets de porte, etc.

Les parents de Jonathan, quant à eux, comprirent que leur fils était en train de vivre une crise identitaire, il cherchait "sa" voie. Ils savaient pertinemment que le rejet ne ferait qu'accentuer la rébellion de leur enfant qui luttait pour l'affirmation de soi. Ils savaient que s'ils se montraient accusateurs, leur fils ne s'enfermerait que plus profondément dans sa révolte. Ils décidèrent donc d'être dans l'accompagnement de la recherche identitaire de leur fils, sans le juger. Ils obtinrent ainsi que leur aîné ne mena pas de "campagne" pour fédérer ses frères et sœurs, car, ne se sentant pas menacé, il n'avait nullement besoin d'être renforcé par le nombre...

Certains diront qu'il est mieux de se séparer d'un tel enfant pour ne pas endommager le reste de la famille mais l'expérience nous montre qu'un enfant rejeté du foyer est un enfant laissé en proie à la drogue, à la délinquance ou à la débauche. Des dangers bien plus grands que le non-respect des rituels du judaïsme... Le désastre d'un tel agissement est d'autant plus

grand pour les autres enfants qui perçoivent l'amour parental conditionné à la religion.

Que faire alors ?

Dans ce genre de situation il faut avant tout prier pour qu'Hachem ouvre le cœur de l'enfant, comme Il le fit avec les Egyptiens sur lesquels il est écrit : "Hachem avait fait trouver faveur à Son peuple chez les Égyptiens" (*Chémot* 11, 3) Dieu a le pouvoir de transformer les inclinaisons du cœur de l'homme...

Mais les parents ont aussi leur rôle à jouer. Dans cette période, l'heure n'est plus à la réprimande, mais à l'empathie. Certaines fois, l'enfant est tellement ancré dans sa révolte que tout reproche sur sa "pratique religieuse" susciterait une plus grande rébellion. Dans ces cas-là, nous serions exemptés du reproche envers son prochain, comme le rapporte le *Biour Halakha* (chap. 608).

Le parent doit donc adopter une autre stratégie pour réconcilier son enfant avec le judaïsme. Il doit puiser en lui les forces d'un amour inconditionnel. L'accompagner dans son chemin, lui donner une place et lui faire sentir que son parent l'aime quoi qu'il devienne. Ainsi les autres enfants n'auront pas le sentiment que leurs parents sont déstabilisés. Ainsi, la voie du retour aux sources pourra être empruntée avec le moins d'obstacles possibles.

Le Rav Chimchon Raphaël Hirsch illustre le rôle des parents vis-à-vis de leur adolescent ainsi : "Les parents à l'adolescence sont des accompagnateurs". Tâchons d'être des repères pour nos enfants.

Rav Chalom Guenoun

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



La Ligne d'Écoute

Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/ecoute





Torah-Box

M A G A Z I N E

Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Matot - Le but de l'étude de la Torah

Comment comprendre qu'A'hitofel et Bil'am "dérobèrent" la Torah et que celle-ci ne fut donc pas un cadeau d'Hachem ? S'ils œuvrèrent pour l'étudier, quelle fut leur faille et pourquoi leur sagesse est-elle considérée comme un vol ?



La Paracha de cette semaine, *Matot*, relate la guerre entre le peuple juif et celui de Midian. Au milieu du récit (*Bamidbar* 31, 8), le texte précise que le prophète Bil'am fut tué durant la bataille.

Le Midrach raconte qu'il y eut deux hommes sages dans le monde, l'un Juif - A'hitofel (un

conseiller d'Avchalom lors de sa rébellion contre le roi David), et l'autre non-juif - Bil'am. Et tous deux moururent prématurément.

Il en explique la raison ; leur intelligence n'était pas un don d'Hachem, ils la "dérobèrent". De ce fait, elle ne les sauva pas d'une mort précoce.

"Dérober" une connaissance

On ne comprend pas bien ce que signifie "dérober" une connaissance. Rav 'Haïm Kanievsky rapporte un verset de *Michlé* qui affirme qu'Hachem accorde la sagesse, mais il précise qu'Hachem ne la donne qu'à celui qui s'efforce de l'acquérir – on la reçoit en cadeau si on s'évertue pour l'acquérir ; sinon, on la dérobe.

Ceci est basé sur une *Guémara* (*Méguila* 6b) selon laquelle celui qui affirme avoir peiné pour la Torah sans être parvenu à l'apprendre ne peut être cru. Il en est de même s'il prétend n'avoir fait aucun effort, tout en ayant réussi à intérioriser l'étude. Seul celui qui dit s'être investi et avoir acquis la Torah peut être cru.

Alors, comment comprendre qu'A'hitofel et Bil'am "déroberent" la Torah et que celle-ci ne fut donc pas un cadeau d'Hachem ? S'ils œuvrèrent pour l'étudier, quelle fut leur faille et pourquoi leur sagesse est-elle considérée comme un vol ?

Quand l'étude est une transgression

Rav Kanievsky explique qu'une personne doit travailler dur pour mériter de connaître la Torah. Mais parfois la *Halakha* interdit d'étudier la Torah. Si l'individu s'obstine à vouloir étudier à ces moments, il n'accomplit pas la Mitsva de *Talmoud Torah* ; au contraire, il transgresse la parole d'Hachem.

Une telle personne peut connaître beaucoup de Torah, elle ne recevra pas la sagesse de la Torah de la part d'Hachem et ne gagnera rien de ce savoir. On compte parmi les moments inopportuns à l'étude : le jour de *Tich'a Béav*, la semaine de deuil, lors de la répétition de

la *'Amida*, ou à d'autres moments de la *Téfila* (*Ta'ama Dikra, Bamidbar* 31, 8).

Rav Kanievsky déduit que la sagesse de Bil'am et d'A'hitofel fut acquise de manière interdite, d'où le terme "dérobé".



Le but de la sagesse

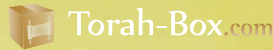
Ce développement nous apprend comment concevoir l'étude de la Torah. Nous savons que "*Talmoud Torah Kénéguéd Koulam*" – L'étude de la Torah équivaut à l'accomplissement de toutes les *Mitsvot*. On peut comprendre simplement que sans elle, l'homme ne peut accomplir les autres *Mitsvot*, elle est donc un prérequis pour le respect de la Torah. Une analyse plus profonde montre que l'étude de la Torah aide à comprendre la façon dont Hachem considère le monde – on aligne ainsi notre conception et nos valeurs à celles du Maître de l'univers.

Rappelons que l'étude de la Torah n'est pas une fin en soi – son objectif ultime est de se rapprocher d'Hachem. Or si lorsque l'on étudie, on va à l'encontre de Sa volonté, tout le but est perdu. Ce fut la faille d'A'hitofel qui était certes très intelligent, mais qui utilisa sa sagesse à des fins négatives.

Nos Sages encouragent l'étude de la Torah, même lorsque les intentions de la personne ne sont pas pures (*Nazir* 23b). Mais les commentateurs expliquent qu'elle perd tout son sens si son but est de causer du tort aux autres. Ils affirment même (*Brakhot* 17a) qu'un tel individu n'aurait pas dû naître !

L'enseignement du Rav Kanievsky nous rappelle de faire attention à étudier de manière permise, et de garder à l'esprit l'objectif de l'étude – nous rapprocher d'Hachem.

Rav Yehonathan Gefen



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Matot Mass'é 5783

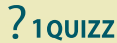


Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

PARACHA

Chapitre 31, verset 4

Dans ce passage, la Torah nous raconte que la dernière mission de Moché *Rabbénou* sur terre était de faire la **guerre contre Midian** ; et elle précise les détails de l'organisation de cette guerre.

Dans notre *Passouk*, il est dit que **chaque tribu devait donner 1000 hommes** : "Mille par tribu, mille par tribu, pour toutes les tribus d'Israël." Rachi explique que la répétition des mots "mille par tribu" indique que la tribu de Lévi était aussi incluse dans l'obligation de désigner 1000 soldats dans sa tribu.

? Puisque la tribu de Lévi a aussi donné 1000 soldats, il devrait y en avoir 13 000 au total. En effet, il y avait, dans le peuple juif, la tribu de Lévi et douze autres tribus (puisque la tribu de Yossef était décomposée en deux tribus : celle de Éfraïm, et celle de Ménaché). Pourquoi donc la Torah nous dit-

elle qu'il y en avait 12000 ?

Rachi explique : "Ce texte vient nous dire la **louange des guides d'Israël** ; combien ils sont **aimés par le peuple**. Avant d'avoir entendu l'annonce de la mort de Moché, les *Bné Israël* étaient prêts à le lapider. Mais dès qu'ils ont entendu que la mort de Moché dépendait de cette dernière guerre, ils n'ont pas voulu y aller. Et on a dû les prendre de force."

Le *Rabbi* de Gour nous dit que les 12000 soldats (au sujet desquels le texte dit ici "*Vayimassrou*" et qui sont, en fait, les 1000 soldats de chaque tribu,

Suite page suivante



PARACHA SUITE

sauf ceux de la tribu de Lévi) ont été pris de force, car ils ne voulaient pas faire la guerre contre Midian, **afin que Moché Rabbénou puisse vivre plus longtemps**. La tribu de Lévi, par contre, bien qu'elle soit celle de Moché Rabbénou, n'a pas eu besoin d'être forcée à aller à la guerre (de même, après la faute du Veau d'or,

lorsqu'il a fallu punir ceux qui avaient fauté, la tribu de Lévi a accompli la volonté d'Hachem, bien qu'elle impliquait de nuire à certains proches parents. Car, pour elle, **seule la volonté d'Hachem comptait**).

Les 12000 soldats dont la Torah parle sont donc ceux qu'il a fallu forcer à aller à la guerre. Et les 1000 soldats de la tribu de Lévi n'en faisaient pas partie.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 551, Halakha 1 à 3

HALAKHA

Ce Chabbath, nous bénissons le mois de Av ; et Roch 'Hodech Av sera mardi soir et toute la journée de mercredi.

Dans les jours allant de Roch Hodech Av au 9 Av, il faut **distinguer trois périodes**. En effet, certaines choses sont interdites depuis Roch 'Hodech. D'autres, seulement la semaine du 9 Av. Et d'autres encore, spécialement la veille du 9 Av.

Le Choul'han 'Aroukh dit que dès que rentre le mois de Av, on **diminue les manifestations de joie**. Et si un Juif a un procès avec un non-juif, il doit s'efforcer de le repousser à plus tard, car **ce n'est pas une bonne période** pour lui.

Le Michna Beroura dit qu'il faut s'efforcer de repousser le procès jusqu'à Roch 'Hodech Eloul (ou, au moins, comme l'explique le Zohar Hakadoch, jusqu'après le 9 Av).

Dans la Halakha 2, le Choul'han 'Aroukh dit qu'à partir de Roch 'Hodech, on **diminue les grands achats**.

Le Michna Beroura cite de nombreux décisionnaires selon lesquels il s'agit ici d'**achats qui procurent une joie particulière** (exemple : de l'argenterie, ou tout le nécessaire à la préparation d'un mariage).

D'autres décisionnaires, cependant, pensent que, durant cette période, il y a lieu de **diminuer tous les achats**, sauf ce qui est nécessaire à la vie quotidienne (exemple : acheter de la marchandise et la revendre avec un certain bénéfice, pour assumer son gagne-pain).

Mais s'il y a une grande foire et de **bonnes affaires à y réaliser**, on pourra y acheter même ce qui procure de la joie. Car le fait de ne pas profiter de cette occasion est, du point de vue de la Halakha, considéré comme une perte.

Toutefois, le Michna Beroura conclut que, de nos jours, on est assez tolérant sur l'achat d'objets/de marchandises. Car, de nos jours, **tout est considéré comme nécessaire à notre subsistance**.

Cependant, le Cha'ar Tsiyoum considère qu'il est bon de se retenir d'acheter ce qui procure une grande joie.

Le Choul'han 'Aroukh parle aussi de **diminuer les constructions qui procurent de la joie**. Le Michna Beroura précise qu'il s'agit de toutes celles qui ne sont **pas nécessaires à notre propre habitation**, et qui ne sont faites que dans le but de gagner de l'argent.

Mais si on a engagé un non-juif pour repeindre la maison et qu'on lui a fixé un salaire global (pour son travail pendant la période des 9 jours allant de Roch 'Hodech Av au 9 Av, et son travail en dehors de cette période ; c'est-à-dire qu'on ne le paye pas au jour ou à l'heure, mais globalement pour tout son travail), il aura le **droit de continuer pendant cette période, et même le jour du 9 Av s'il le faut**. Car le non-juif travaille pour lui-même.

Toutefois, si on peut **dédommager le non-juif en lui donnant une petite somme pour qu'il accepte de reporter la suite des travaux à après le 9 Av**, on recevra une Brakha pour cet effort.

Les travaux de réfection d'une synagogue peuvent continuer pendant les 9 jours. Car ils sont une Mitsva qui concerne toute la communauté.

Le Michna Beroura continue en disant qu'il faudra aussi **s'abstenir de faire des plantations qui procurent de la joie** (exemple : planter de nouvelles plantes dans son jardin, ou toute sorte de plantes parfumées).

De même, **on ne se marie pas pendant cette période**. Et on ne fait pas, non plus, de fiançailles. Cependant, des fiançailles sans repas sont permis, même le jour du 9 Av, pour ne pas risquer qu'ils ne se concluent pas parce qu'un autre homme aurait proposé à la jeune fille de l'épouser.

Le Rama dit que les Achkénazim ont l'habitude de ne pas se marier depuis le 17 Tamouz.



HISTOIRE



Dans les premières années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, un garçon d'une douzaine d'années s'est **présenté au bureau d'un directeur d'école** pour s'inscrire dans cette dernière.

Tout étonné de voir un enfant sans ses parents, le directeur lui a demandé : "Qui es-tu ? Quel est ton statut ?"

Le garçon a répondu : "Je suis orphelin de père. Je viens d'une famille très pauvre. Mon père n'a jamais pu m'envoyer à l'école. Mais du lit où il était couché suite à une longue maladie et sentant sa mort arriver, il m'a supplié de m'inscrire dans une école juive, pour **apprendre la Torah**.

N'ayant pas d'argent pour prendre le bus, **je suis venu à pied de chez moi**. Cette marche m'a pris plus d'une heure, et je l'ai faite pour **accomplir la dernière volonté de mon père...**"

Le directeur lui a dit : "Malheureusement, je suis dans l'impossibilité de t'accepter dans mon école. Car les enfants de ton âge savent déjà étudier la *Guémara* ; et toi, je suppose que tu dois à peine savoir lire..."

Le garçon a répondu : "Je ne sais même pas lire. Mais je suppose qu'il y a, dans l'école, des classes où on apprend la lecture... Ça ne me dérange pas de me retrouver avec des enfants beaucoup plus jeunes que moi. **Pourvu que je commence à apprendre à lire !** Et ensuite, je grimperai les échelons !"

Le directeur a amené le garçon dans la classe de CP. Il

lui a montré qu'elle était bondée d'enfants. Et il lui a dit : "**On ne peut plus y introduire d'enfants**. Surtout un grand garçon comme toi, pour qui la chaise serait trop petite ; et la table, trop basse..."

Le garçon a répondu : "C'est vrai, et j'accepte tout ce que vous me dites. Mais j'ai une petite demande à vous adresser : pouvez-vous, s'il vous plaît, écrire en détail la conversation que nous avons eu aujourd'hui, et signer cette feuille ? Je la garderai précieusement et, avant de mourir, je demanderai à ce qu'on la mette dans mon cercueil, pour que je puisse la montrer à mon père dans le Ciel, et lui **prouver que j'ai voulu respecter sa volonté**. Mais que cela n'a pas été possible..."

Après avoir entendu ces mots bouleversants, le directeur a réalisé que les arguments qu'il avait avancés pour refuser le garçon ne seraient peut-être pas considérés comme valables par le Tribunal Céleste. Il a accepté le garçon, l'a aidé à s'adapter à l'école ; et le garçon est devenu un élève extraordinaire, qui s'est particulièrement élevé.

Cette histoire, racontée par un directeur d'école, nous montre qu'avant de refuser un élève dans une école, il faut bien réfléchir si les arguments qu'on donne peuvent être acceptés par le Tribunal Céleste. Cela nous aidera à ne pas le repousser sans raison valable, et aidera aussi des dizaines d'enfants à **exploiter au mieux leur bon potentiel**.



Question

Yoni habite un immeuble où **chaque appartement possède sa propre cave**. Étant le papa d'une jeune famille et ne possédant que peu d'affaires, il n'utilise pas sa cave. Un des voisins, Michael, qui lui est père d'une famille nombreuse, profite de cela et **entrepose dans la cave de Yoni tout ce qu'il n'a pas la place d'entreposer chez lui**.

Quelque temps plus tard, Yoni descend dans sa cave afin d'y entreposer, enfin, des affaires, et a la **surprise de découvrir sa cave pleine**. Après quelques recherches, il identifie le propriétaire des objets et lui demande de vider tout le contenu de la cave dans les plus brefs délais.



Michael lui répond nonchalamment qu'il le fera.

Quand, après le deuxième rappel de la part de Yoni, Michael n'a toujours pas déblayé ses affaires, Yoni prend tout ce qui se trouve dans la cave et le jette à la poubelle.

Quand Michael est tenu au courant de l'acte de Yoni, il lui dit qu'il lui doit la **totalité de la somme de ce qu'il a jeté**.

Yoni lui répond que son comportement est odieux et que, à partir du moment où il l'empêche d'utiliser son propre bien, il a le droit de faire ce qu'il a fait.

GUEMARA



Yoni doit-il rembourser à Michael la valeur de ce qui se trouvait dans la cave ?

A toi !



- Baba Metsia 101b «Hahou Gavra» jusqu'à «Yachouv Berocho».
- Rambam Hilkhoh Ch'irout chap.7 alinéa 7.
- Roch, Baba Metsia chap.8 paragraphe 26.
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat chap.319 alinéa 1.

RÉPONSE

De l'histoire ramenée par la *Guémara* susmentionnée ainsi que du *Rambam*, nous voyons que quelqu'un qui s'accapare un bien d'autrui afin d'y entreposer ses affaires sans l'accord du propriétaire, ce dernier aura le **droit de déblayer ce qui se trouve chez lui et n'aura aucune obligation de remboursement**. Le *Roch* ajoute tout de même qu'il faudra prévenir auparavant le propriétaire des affaires. Mais le *Rambam* est d'avis qu'au niveau de la stricte loi, il n'est pas nécessaire de le prévenir.

Par conséquent, dans notre cas où Yoni a prévenu Michael, d'après tout le monde il sera quitte de tout remboursement.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anane Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com



Champ de mines au Liban

Efi Etam est parfaitement conscient des implications de donner l'ordre de fuir d'un tel endroit. D'un autre côté, il connaît suffisamment le Rav Mordekhai Eliahou pour savoir qu'il n'oserait jamais exprimer une telle requête s'il n'était pas convaincu que sa prière ait été acceptée.



Cette histoire se déroula dans les années 1990. A l'époque, Efi Etam est le commandant d'une brigade au sein de 'Outsvat Hagalil, une division des forces de défense israéliennes responsable de la sécurité dans le secteur ouest de la frontière israélo-libanaise.

Un jour, un groupe de quinze soldats de sa brigade entre au Liban en pleine nuit pour une mission secrète. Pendant qu'ils traversent une zone basse entre des collines, Omer, l'officier en charge, leur fait soudainement signe de s'arrêter. Il murmure qu'ils se trouvent dans un champ de mines et que leur vie est en danger. Les soldats détectent la peur dans sa voix.

Les mines meurtrières du 'Hezbollah

Les champs de mines au Liban font partie d'une stratégie meurtrière des terroristes du 'Hezbollah pour tuer et mutiler des soldats israéliens. Les terroristes entourent une zone d'un grand nombre de bombes puissantes, qu'ils peignent et camouflent pour leur donner l'aspect de la roche. Ils attendent que les forces de Tshalh pénètrent dans le champ de mines et,

une fois les soldats encerclés par les bombes, les terroristes les activent.

Ce type de champ de mines représente un danger notoire car il ne s'agit pas de mines individuelles qui s'activent et explosent immédiatement au contact. Au contraire, toutes les bombes sont connectées ensemble par un arc laser dissimulé. Ce laser entoure la zone et toute tentative de traverser le périmètre créé par l'arc déclenche l'explosion de toutes les bombes simultanément.

Au sommet de la colline la plus proche se trouve un poste de guet des terroristes du 'Hezbollah. Si l'un des observateurs détecte que des soldats israéliens pénètrent la zone, il active l'arc laser. Les puissants explosifs enterrés sur toute la surface sont capables de tuer un grand nombre de soldats simultanément et d'en blesser beaucoup plus.

3h du matin chez le Richon Létsion

L'officier chargé de la mission, Omer, a appris l'existence de ce type de champ de mines au



cours de sa formation militaire. Quand il réalise sur quel terrain lui et sa brigade viennent de pénétrer, il se voit dans l'obligation d'annoncer à son escadron qu'il n'y a théoriquement aucun moyen d'en sortir sans être tué. Et s'ils ne sortent pas, ce sont les terroristes disséminés dans les montagnes alentours qui ouvriront le feu à tout moment.

Omer appelle le *Pikoud Hatsafon* (centre de commandement de Tshal du Nord d'Israël, qui se trouve à Tsfat) et les informe d'une voix tremblante de leur situation désespérée. Le commandant de la brigade, Efi Eitam, comprend que la vie de quinze de ses soldats ne tient qu'à un fil. Mais que peut-il faire pour les secourir ?

A 3 heures du matin, le téléphone sonne dans la maison de l'ancien *Richon Létsion*, le Rav Mordekhaï Eliahou. Il est déjà sur pied et étudie la Torah, mais l'heure de l'appel téléphonique l'interpelle. Le sujet doit être extrêmement sérieux, il prend donc la décision d'interrompre son étude pour décrocher le combiné. A l'autre bout du fil, Efi Etam, le commandant de la brigade nord-ouest. Il décrit succinctement au grand rabbin la situation potentiellement mortelle dans laquelle se trouvent ses soldats. Il conclut :

"Rav, nous avons besoin de la puissance de vos prières !

- Attendez quelques minutes, mais restez en ligne", répond le Rav.

"Sortez-les !"

Le Rav pose le combiné et s'éloigne de quelques mètres pour s'immerger dans la prière. Etam est impressionné en entendant au loin les supplications éplorées de Rav Mordekhaï Eliahou, qui supplie D.ieu de faire preuve de miséricorde envers ces pauvres soldats qui ont perdu tout espoir de s'en sortir vivants.

Au bout de quelques minutes, le grand rabbin se saisit du combiné et déclare sur un ton à la foi calme et ferme : "C'est bon... sors-les maintenant !"

Efi Etam est parfaitement conscient du danger mortel que représentent ces bombes ; il réalise très bien les implications de donner l'ordre de fuir d'un tel endroit. D'un autre côté, il a foi en le pouvoir des vrais sages de la Torah. Il connaît suffisamment le Rav Mordekhaï Eliahou pour savoir qu'il n'oserait jamais exprimer une telle requête s'il n'était pas pleinement convaincu que sa prière ait été acceptée.

Etam rappelle Omer et ordonne : "Allez, partez ! Ne perdez pas un instant !"

Omer se fige. La vie de ses soldats ne tient qu'à un fil. Il n'a jamais dérogé aux ordres, pourtant cette fois, il reste dubitatif.

Etam saisit le silence au bout du fil. Il crie de nouveau : "Omer, partez ! C'est un ordre !"

La fermeté d'Etam emplit Omer de certitude. Celui-ci transmet l'ordre. Le bataillon se ceint de courage et en un instant, bondit et fuit la zone dans une course effrénée.

Quelques secondes trop tard...

Au même moment, l'un des officiers du renseignement militaire surveille les conversations du réseau de communication du mouvement terroriste. Ce qu'il entend est si cocasse qu'il met la conversation sur haut-parleur pour que ses compagnons puissent entendre à leur tour... On perçoit les cris hystériques en arabe d'un commandant qui hurle à l'un de ses combattants d'activer les explosifs. Le garde crie à son tour : "C'est ce que je fais ! Je ne fais qu'appuyer sur le bouton mais ça ne marche pas !" Le commandant continue à hurler et à le couvrir d'insultes...

Après cette manœuvre miraculeuse, le Rav Mordekhaï Eliahou est informé de la suite des événements : juste après la fuite des soldats, une fois ceux-ci à bonne distance, les bombes furent activées et explosèrent pour transformer le périmètre en un immense champ de poussière et de ruines. Mais surtout, la totalité des quinze soldats israéliens rentrèrent à leur base sains et saufs.

LE DOSSIER DE LA SEMAINE

LE 'HESSED



Tout le monde connaît l'histoire de cet homme qui, désireux de se convertir, se présenta devant Hillel l'Ancien et lui demanda : "Apprends-moi toute la Torah pendant que je me tiens sur un pied." Hillel lui répondit alors : "Tout ce que tu détestes, ne le fais pas à ton prochain ; c'est là toute la Torah ; le reste n'est que commentaire. Va et étudie !" (Chabbath 31a)



Tu aimeras ton prochain comme toi-même

Cerner l'impact de la Torah auprès des autres civilisations n'est pas toujours chose facile. Mais s'il est un message de la Torah qui s'est transmis dans le monde entier, influençant les plus grandes nations et les mœurs universelles, c'est bien celui de l'amour du prochain. Et l'on pourrait ajouter que l'apparition des deux autres grandes religions, l'islam et le christianisme, est également liée à la continuité de ce message. Ces

religions ont joué un rôle essentiel dans la propagation des valeurs humanistes et religieuses héritées de la Torah. Leur impact a permis au monothéisme de s'imposer dans la majeure partie du monde (cf. Rambam, Hilkhot Mélahkim 11, 4). Aujourd'hui, les notions de responsabilité et de respect de la vie humaine sont considérées comme évidentes par tous les êtres humains dignes de ce nom.

LE 'HESSED

Au regard de la Torah, le 'Hessed (bonté) implique une double relation ou, si l'on veut, une double dimension : une dimension verticale en tension vers l'accomplissement du bien, et dont le but est par conséquent de se rapprocher d'Hachem. Et une dimension horizontale, dans l'établissement de liens d'entraide entre les hommes ; chacun de ces deux aspects du 'Hessed ne pouvant exister au détriment de l'autre.

Ne fais pas à ton prochain...

"Tu ne te vengeras pas ni ne garderas rancune aux enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis l'Éternel" (*Vayikra* 19, 18).

Tout le monde connaît l'histoire de cet homme qui, désireux de se convertir, se présenta devant Hillel l'Ancien et lui demanda : "Apprends-moi toute la Torah pendant que je me tiens sur un pied." Hillel lui répondit alors : "Tout ce que tu détestes, ne le fais pas à ton prochain ; c'est là toute la Torah ; le reste n'est que commentaire. Va et étudie !" (*Chabbath* 31a)

"Tout ce que tu détestes, ne le fais pas à ton prochain" est en réalité la traduction du verset "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" (*Vayikra* 19, 18), à propos duquel Rabbi 'Akiva a déclaré : "C'est là le grand principe de la Torah - *Klal gadol ba-Torah*" (*Midrach Beréchet Rabba*, 24).

"Nous sommes en présence ici d'une Halakha (loi) explicite : il n'y a pas de Mitsva plus importante, parmi l'ensemble des 612 autres Mitsvot, que cette seule Mitsva : 'Tu aimeras ton prochain comme toi-même'. Toutes les autres Mitsvot ainsi que tous les autres enseignements de la Torah ne sont là

que pour expliquer et nous permettre de réaliser la Mitsva de l'amour du prochain de la manière la plus accomplie qui soit. Ainsi, lorsqu'Hillel ajoute : 'le reste n'est que commentaire. Va et étudie !', son intention est de nous faire comprendre d'une part que tous les autres éléments de la Torah ne sont que l'explication de cette seule et unique Mitsva, mais aussi que, sans eux, il est impossible de réaliser parfaitement l'injonction : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" (Rav Yéhouda Leib Achlag, *Matan Torah*, §1).

Toute la Torah serait donc, pour ainsi dire, conditionnée par l'accomplissement de cette Mitsva centrale : l'amour du prochain ; aussi bien les lois ayant trait aux relations de l'homme à Hachem (*Ben Adam La-Makom*) que celles qui concernent les relations des hommes entre eux (*Ben Adam Lé'havéro*).

Ce que sous-entend d'ailleurs la première explication que donne Rachi de la réponse d'Hillel, lorsqu'il cite cet autre verset "N'abandonne ni ton ami ni l'ami de ton père" (*Michlé* 27), en expliquant que le "prochain" dont il est question ici c'est ni plus ni moins le Saint béni soit-Il : "Le prochain... C'est Hachem. Ne transgresse donc pas Ses paroles étant donné que tu détestes que l'on transgresse tes propres paroles" (voir aussi le commentaire que donne Rachi du verset de *Michlé*).

Une double obligation

Le fait de prêter attention aux besoins d'autrui constitue donc une obligation qui est non seulement tout aussi absolue que les autres Mitsvot, comme par exemple l'ordre de consommer de la *Matsa* à *Pessa'h* ou de mettre les *Téfilin*,

LE 'HESSED

mais elle engage en plus le lien profond que l'homme entretient avec Hachem. Car grâce aux actes de 'Hessed, l'homme a la possibilité de se rapprocher de son Créateur, comme l'enseigne le Rambam : "De même que Lui [le Créateur] montre de la compassion pour l'être humain, toi aussi, tu devras faire preuve de compassion, disent nos Sages, définissant par là le commandement : "Tu marcheras dans Ses voies. (*Dévarim* 30, 16)" (Rambam, *Séfer Hamitsvot*, Mitsva 8).

Ce que la Michna enseigne explicitement : "Le monde repose sur trois choses : sur la Torah, sur le service et sur la générosité (*Guémilout 'Hassadim*)" (*Pirké Avot* 1, 2), indiquant très nettement par là que ces deux dimensions, verticale et horizontale, propres à l'amour du prochain, visent en réalité un seul et

même but qui n'est autre que celui pour lequel la Création est apparue.

Comme toi-même

A propos du verset : "Ne te venge pas, ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même, Je suis l'Éternel" (*Vayikra* 19, 18), on rapporte au nom du Rav Israël Ben Eliézer, le *Ba'al Chem Tov*, le commentaire suivant : malgré la ponctuation du verset, on ne devrait pas lire l'expression "Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis l'Éternel" de cette manière, c'est-à-dire avec la virgule placée à cet endroit, mais plutôt ainsi : "Tu aimeras ton prochain, comme toi-même Je suis l'Éternel". Car, c'est exactement de la manière dont tu te comportes ("comme toi-même") avec ton prochain que l'Éternel Se comporte avec toi ("Je suis l'Éternel")...



'Hessed et Tsédaka : un bref survol historique

Dans le verset de Michlé (21, 21), "Mettez-vous en quête de la justice et de la bonté", c'est le verbe *Rodef*, littéralement : "poursuivre", et non le verbe "faire" qui est utilisé. Or, le terme *Rodef* a ici une signification particulière : il indique le devoir de s'évertuer à résoudre tous les cas de détresse sociale (cf. *Maharal* de Prague, *Nétiv Hatsédaka*, chap. 1).

Une justice sociale

Rechercher la justice implique donc la nécessité d'organiser des structures de grande envergure pour "poursuivre" et mener à terme une politique sociale.

Ainsi, chaque individu étant censé prélever, au minimum, un dixième jusqu'à un cinquième de ses revenus, les sommes d'argent concernées par la Mitsva de *Tsédaka* sont très importantes. Si bien que les communautés se sont toujours engagées à centraliser ces dons afin de "venir en aide à la veuve et à l'orphelin", archétypes dans le langage de la Torah de toutes les catégories de personnes en difficulté.

La Mitsva de *Tsédaka* est donc obligatoire et peut même parfois être réalisée sous la contrainte du *Beth-Din*, le tribunal rabbinique : il s'agit d'une

LE 'HESSED

sorte d'impôt à l'échelle de la société entière. Rabbi Élarzar (*Baba Batra* 9a) a déclaré à ce sujet : "Quiconque incite son prochain à donner est plus grand encore que celui qui donne." Et le *Maharal* (*Nétiv Hatsédaka* 4) de faire remarquer qu'en faisant de la *Tsédaka* une Mitsva, une obligation à la fois individuelle et collective, la Torah a conféré une valeur supplémentaire aux actes de générosité qui, au lieu d'être purement et simplement facultatifs, sont l'expression d'un ordre divin dont le but est l'existence d'une véritable justice sociale qu'il incombe aux hommes de mettre en œuvre.

Nous allons donner ici quelques brefs repères historiques concernant l'évolution de l'organisation de l'aide aux déshérités au sein des communautés juives, depuis la période post-talmudique jusqu'à l'époque moderne.

Les Guéonim

Aux temps des *Guéonim* (du VI^{ème} au XI^{ème} siècle), lorsqu'on demandait à une autorité : "Quand une femme dont le mari vient de mourir n'a pas à sa disposition la somme correspondant au tiers de la *Kétouba* (contrat de mariage), à qui les frais de sépulture incombent-ils ?", la réponse était : "à la caisse de bienfaisance communautaire".

À cette même époque, alors que les lois relatives aux privilèges des pauvres lors des moissons (*Péa*, *Lékèet* et *Chikhé'ha*) n'étaient plus en usage, les *Guéonim* instituèrent à la place les *Psikot Vé'houmechin*, littéralement : "les attributions et les cinquièmes", soit d'autres formes de dons adressés aux nécessiteux et aux *Kohanim*. Les *Yéchivot* bénéficiaient également de

dons à l'occasion d'héritages importants, et les pauvres recevaient une part des sanctions financières perçues par les tribunaux rabbiniques ou des dons d'argent offerts par les particuliers aux synagogues.

Au Moyen-âge

Du Moyen-âge, où les persécutions et les massacres de Juifs étaient monnaie courante, de nombreux documents nous sont parvenus, attestant de l'existence de caisses de bienfaisance organisées. Citons par exemple ce témoignage d'un historien non-juif sur les Juifs de Sicile : "Ils font le bien autour d'eux de sorte que le nombre des pauvres chez eux n'est pas en perpétuelle progression comme c'est le cas chez les Chrétiens."

À Saragosse, en Espagne, on peut lire dans les statuts de la communauté en 1364 (5124) que "seuls les quêteurs dûment mandatés par les préposés à la *Tsédaka* seront autorisés à recueillir des fonds pour les pauvres." Ou encore, en Moravie, où les statuts de la communauté stipulent que : "En ce qui concerne les orphelins, les responsables de la *Tsédaka* veilleront à ce qu'ils puissent fréquenter l'école au moins jusqu'à l'âge de treize ans révolus... Chaque communauté doit percevoir suffisamment de taxes afin de disposer d'assez de liquidités pour la *Tsédaka*."

Souvent, c'est bien au-delà de stricts statuts juridiques et d'obligations communautaires que les collectes sont organisées, surtout en période de crise. L'historien Rabbi Chlomo Ibn Virga, dans sa chronique des malheurs d'Israël "*Chévèt Yéhouda*", nous raconte : "J'ai appris qu'à Tolède il y avait des gens très riches qui, voyant que tout ce qu'il

LE 'HESSED

s'était passé risquait de mener à la perte pure et simple des plus pauvres, ont pris les devants en amassant farine et huile pour deux à trois ans et en les distribuant aux indigents. Et lorsque les dirigeants des Juifs de France et d'Allemagne ont appris ce que leurs coreligionnaires [d'Espagne] avaient fait, ils se sont engagés à leur tour sur la voie de la générosité et de la charité, 'altruistes fils d'altruistes', envers leurs frères en ces jours de malheur et d'épreuves."

La Renaissance

En 1630, alors que sévissait une grave épidémie, le Rav Avraham Catalano de Padoue envoya une question halakhique à Rabbi Yossef Irgass, d'où il ressortait que, même dans l'adversité générale, on pensait d'abord aux plus démunis. En voici un extrait: "Depuis que l'épidémie a commencé à se propager à Venise, écrit-il, les gens de Padoue se sont rassemblés pour organiser des secours... et avec l'aide d'Hachem, béni soit-Il, nous avons choisi, ce 2 du mois de Tamouz, quatre notables qui devront s'occuper des problèmes de santé dans le ghetto... Leur fonction consiste à contrôler l'état des finances de la caisse de solidarité (*Hekdech*), à demander à toutes les sociétés d'offrir une partie de leur capital (...) ainsi que l'argent destiné aux prêts pour les pauvres (...) et quand les premières manifestations de l'épidémie se feront sentir, à accorder des prêts à ceux qui en auront besoin (...) à s'enquérir du sort des malades et à fournir gratuitement les médicaments à ceux qui sont pris en charge par la caisse de *Tsedaka*..."

À côté de la Mitsva de charité envers les pauvres et les malades, les communautés

ont toujours aussi été très sensibles à la grande Mitsva qui consiste à racheter les prisonniers, *Pidiyon Chvouim* (le rapt de Juifs assorti d'une demande de rançon faisait partie des pratiques des seigneurs catholiques en Europe pendant tout le Moyen-âge et une partie de la Renaissance): "Dans la sainte communauté de Livourne a été conclu un pacte attesté par serment engageant tous les Juifs, qui feront entrer une grosse somme d'argent à l'intérieur de la ville ou qui en feront sortir vers l'extérieur de la ville, à se soumettre à un impôt volontaire destiné à pourvoir la caisse de rachat de prisonniers; les non-résidents seront eux aussi invités à verser un impôt sur les achats et les transferts de fonds."

Est-il encore nécessaire de chercher d'autres témoignages quand on connaît les propos éloquents du Rambam dans son *Yad Ha'hazaka* ?

"Nous n'avons jamais vu ni entendu dire qu'une communauté d'Israël n'ait pas organisé sa propre caisse de *Tsedaka*." (*Hilkhot Matanot 'Aniim* 9, 3)

L'époque moderne

L'époque moderne, que l'on fait généralement débiter à la Renaissance, est marquée par des changements dans la conception de l'organisation de la charité chez les non-juifs. Petit à petit, on observe, surtout en Allemagne, un transfert des responsabilités des communautés religieuses aux autorités municipales. Chez les Juifs nous assistons à un processus diamétralement opposé. À la suite de l'expulsion des Juifs d'Espagne, de la Guerre de trente ans, des massacres de Chmielnicki (*Gzérot Ta'h Vétat*, 1648-49), ce sont des

LE 'HESSED

milliers de "personnes déplacées" qu'il fallut reloger, soutenir moralement et financièrement. En général, en fonction de leurs moyens, les communautés juives se firent alors un devoir d'apporter leur aide aux personnes en exil. Souvent, c'est sous l'impulsion des *Rabbanim* que les membres des communautés se sont décidés à agir.

Le Rav Chabtaï Cheftel Horowitz, grande autorité de Francfort-sur-le-Main au milieu du XVII^{ème} siècle, écrit dans son livre *Vavé Ha'amoudim* : "La charité de celui qui donne généreusement et de bon cœur, peut être appelée un véritable 'service divin'". Et dans son testament, le Rav laissa les instructions suivantes adressées à ses descendants : "Les prêts aux pauvres, sur gages et sans intérêt, sont de loin supérieurs à toute autre forme de charité".

Et plus loin : "Si une personne dans le besoin entre dans votre demeure, évitez surtout de l'humilier, car Hachem Se tient du côté des humbles. De plus, vous habituerez ainsi votre caractère à la bonté et non à la cruauté. Et si vous devez voyager, récitez vos prières et donnez la *Tsédaka* avant de prendre la route. Je veux aussi vous mettre en garde en ce qui concerne la dîme (*Ma'asser*). Souvenez-vous qu'il est écrit "et le dixième sera consacré à Hachem" ! Je vous en conjure, crampez-vous à ce commandement quand vous faites vos comptes, afin que vous puissiez donner le *Ma'asser Ani* qui revient aux pauvres."

Le Rav Yossef Yuspa Nördlinger Hahn, l'un des *Rabbanim* qui se sont le plus penchés à cette époque sur les problèmes d'éducation (voir son livre *Yossif Omèts*) ne manque pas de souligner : "Sache de prime abord que nul n'a réellement

accompli son devoir de *Tsédaka* s'il se contente de donner ponctuellement le dixième de ses revenus, et il me semble que c'est ce que nos Sages ont appelé 'un œil mauvais' (mesquin). Il faudra donc donner un huitième ou un neuvième, et on s'acquittera alors de cette manière aussi bien du devoir de *Tsédaka* que de celui du *Ma'asser* (...) Si vous rendez visite aux malades, si vous aidez une future mariée à monter son ménage, ou si vous participez aux préparatifs de funérailles, emmenez votre fils avec vous afin qu'il s'habitue à accomplir les *Mitsvot* (...)

Celui qui craint Hachem ne s'attablait pas le vendredi soir sans avoir donné ou envoyé au préalable une part de son meilleur plat à un pauvre ; quant à celui qui invite un jeune ou un orphelin sans le sou à étudier chez lui en lui offrant en plus le gîte et le couvert, celui-là s'est élevé au plus haut niveau."

Dans le bassin méditerranéen, le cas de la Turquie est assez typique. À Constantinople, il y avait au XVII^{ème} siècle quatre *Hekdéchet*, c'est-à-dire quatre caisses de bienfaisance : une pour le *Talmud Torah*, destinée à l'éducation religieuse des enfants issus de familles démunies, une pour les indigents à proprement parler, une pour les frais d'accueil des hôtes de passage et une enfin pour les visites aux malades. Pour chacune de ces caisses, des collecteurs rassemblaient les cotisations et les dons des Juifs de la ville. La caisse du *Talmud Torah* possédait ses propres bâtiments : l'un pour la maison d'étude, le *Bet Hamidrach*, les autres étant généralement loués, ce qui servait à entretenir la caisse du *Hekdech*. L'une des autres caisses du *Hekdech* possédait une maison de trois étages, dans

LE 'HESSED

laquelle il y avait, au rez-de-chaussée, le domicile du *Chamach*, le bedeau préposé à l'accueil des hôtes de passage et aux visites des malades ; l'étage du milieu faisait fonction d'auberge et il n'y manquait rien, même pas des fleurs ; enfin, à l'étage supérieur se trouvait l'appartement du maître du *Talmud Torah* dédié aux nécessiteux. Les Juifs de la ville ne permettaient pas aux gens de mendier et, ici aussi, c'étaient les préposés à la collecte qui allaient eux-mêmes faire du porte-à-porte pour encaisser les dons distribués aux pauvres.

Signalons à ce sujet que, dans le 17^{ème} chapitre du *Ahavat 'Hessed*, le *'Hafets 'Haïm* s'oppose avec force à cette manière d'organiser les collectes pour la *Tsédaka*.

Parmi les nombreux arguments avancés, citons l'accoutumance du donneur à s'acquitter d'une somme fixe ; le fait que la multiplication des dons a plus de poids qu'une somme globale attribuée en une seule fois ; ou encore, l'importance de donner l'occasion à tous les membres de la famille de participer à cette *Mitsva*.



Le "Discours sur la bonté" du Rav Dessler

Parce que nous sommes culturellement influencés par les concepts du monde matérialiste, nous avons pris l'habitude de définir la richesse et la pauvreté par la possession de biens de consommation, ou de tout ce qui permet de les acquérir. Et, en ce sens, on estime donc logique que ce soit le riche qui donne et le pauvre qui reçoit.

Pourtant, si l'on se penche sur l'enseignement de notre tradition et, en particulier sur celui que livre le Rav Dessler dans son "Discours sur la bonté" (*Mikhtav Mé-Eliyahou*, vol. 1 de l'éd. française, p. 115 et suivantes), on verra que la Torah nous invite à changer de tout au tout notre perspective.

Prendre et donner

D'une part, enseigne le Rav Dessler, le fait que le "riche" possède de l'argent est seulement "accidentel", en ce sens que sa richesse n'intervient en réalité

en rien dans les composantes de sa personnalité. Certes, il se peut qu'à la longue les possibilités que la fortune offre à l'homme orientent et influencent ses actes, son comportement et tout son être, mais cela n'est pas inéluctable. Ainsi Rabbi Yéhouda Hanassi, l'auteur de la *Michna*, dont la richesse est légendaire, a pu déclarer sur son lit de mort n'avoir tiré aucun profit de ce monde, pas même du bout des doigts. Inversement, même si l'on définit le "pauvre" comme étant "celui qui n'a pas d'argent", rien ne l'empêche de vouloir posséder, lui aussi, toutes les richesses du monde, et d'être donc, à sa manière, attaché aux biens matériels, peut-être plus encore qu'une personne fortunée...

La véritable opposition entre le riche et le pauvre est donc à définir d'une tout autre manière. Elle équivaut en fait, nous explique le Rav Dessler, à la distinction qu'il faut faire entre les gens qui "donnent", et les gens qui "reçoivent".

LE 'HESSED

Une personne démunie peut en effet être "riche de bonté". Le pauvre véritable n'est donc pas celui qui manque d'argent, mais bien plutôt celui qui n'a rien à donner... Et inversement, "ceux qui prennent" ne sont jamais rassasiés. Ils sont donc à proprement parler appelés "pauvres" parce qu'ils n'ont qu'une seule obsession : "recevoir".

Dès l'origine...

Ces deux tendances présentes en chacun de nous, notre volonté de donner et notre volonté de recevoir, tirent leur origine de la pensée créatrice elle-même puisqu'elles répondent au plan divin dont le but est de procurer du bien aux créatures.

Comme l'écrit le Rav Dessler, plus loin, p.270 et suivantes, à propos de la création de l'être à partir du néant :

"J'ai vu que certains y répondaient en expliquant qu'il s'agit de quelque chose d'unique et d'absolument inédit, c'est-à-dire l'apparition du *Mékabel* (litt. : celui qui reçoit). Or, la possibilité de recevoir n'a de sens que pour celui qui ressent un manque qu'il doit remplir grâce au fait de recevoir (*Kabala*).

Car, Hachem, béni soit-Il, étant parfait de la plus parfaite des perfections, le manque et le fait de recevoir n'ont donc aucun sens pour Lui. Au contraire, Hachem est *Rav 'Hessed*, et Sa volonté consiste à prodiguer le Bien.

Ainsi, puisque la joie et le plaisir qu'Hachem, béni soit-Il, a prévus pour Ses créatures sont impossibles s'il n'y a pas un *Mékabel* qui se réjouisse et prenne du plaisir lorsqu'il satisfait ses manques, Hachem, béni soit-Il, a créé le *Mékabel*. L'apparition du *Mékabel*

est donc ce qui constitue l'essence même de cette nouveauté propre à la création. Parce qu'en Lui, béni soit-Il, cette dimension n'a aucune réalité, puisque le manque n'a aucun sens pour Lui. C'est cela le *Aïn* (néant) précédant la Création... Mais dans notre monde, cette dimension prend la forme du *Yèch* (l'être), la réalité du *Mékabel*."

Hachem est Celui qui donne par excellence et qui n'attend rien en retour. Car, de qui pourrait-Il recevoir quoi que ce soit alors qu'il n'y a en Lui aucun manque ? Il n'y a donc pour Hachem aucune volonté de recevoir une quelconque satisfaction ni le moindre bien-être, parce qu'une telle volonté révèle la présence d'un manque et l'absence de perfection, ce qui n'a pas lieu d'être concernant Hachem qui est au contraire le don absolu.

Or, conséquemment à Sa volonté de procurer du bien à Ses créatures, Hachem a créé dans les *Néchemot* la volonté de recevoir de la satisfaction et du bien-être. Car, grâce à cela, les *Néchemot* sont aptes à recevoir Son bienfait et ainsi à accomplir le but auquel répond la création. Parce que, s'il n'y avait ni volonté ni désir, il n'y aurait aucune possibilité de recevoir le moindre bienfait - à l'image de ce que nous voyons dans le monde matériel, à savoir que plus une personne désire quelque chose, plus son bien-être augmente lorsqu'elle reçoit cette chose.

Marcher dans les voies d'Hachem

La volonté du Créateur est donc de prodiguer du bien aux créatures et seulement de leur donner et il n'existe en Lui aucune volonté de recevoir. Inversement, c'est là la nature même

LE 'HESSED

de la créature que de vouloir recevoir de la satisfaction et du bien-être, et aucunement de donner. Et c'est elle, cette volonté de recevoir, qui se transforme alors aussi en un "prendre", c'est-à-dire en une force par laquelle on cherche à attirer à soi tout ce qui est à sa portée ; ce qu'on appelle le *Yétser Hara'*, l'égoïsme ou l'égoïsme, qui se trouvent à la source de tous les maux... Il y a donc une opposition radicale entre les caractéristiques du Créateur et celles des créatures. Et cette opposition éloigne les créatures du Créateur. Comme on le voit dans le monde matériel : lorsque deux êtres humains s'opposent l'un à l'autre dans leurs caractéristiques et leurs opinions, ils ne sont pas capables de se lier l'un à l'autre.

Ainsi en est-il dans le monde spirituel : la créature n'a la possibilité de se relier au Créateur et de mériter le dévoilement de sa divinité qu'à partir du moment où elle ajuste ses caractéristiques à celles du Créateur, c'est-à-dire, à partir du moment où, comme Lui, elle donne aux autres créatures.

Comme l'enseigne le traité *Sota* (14a) à propos du verset "Vous suivrez Hachem, votre D.ieu" (*Dévarim* 13, 5) : "L'homme aurait-il la possibilité de suivre la *Chékhina* alors qu'il est dit : 'Hachem, ton D.ieu, est un feu dévorant' ? Il s'agit donc, ici, de suivre les qualités du Saint béni soit-Il.

De même que l'Éternel habille ceux qui sont dénudés, (...) toi aussi, tu vêtiras ceux qui n'ont rien à se mettre. De même que l'Éternel rend visite aux malades, (...) toi aussi, tu rendras visite aux malades, etc."

Hachem a créé l'homme pour qu'il Lui ressemble, comme il est dit : "L'Éternel a créé l'homme à Son image." (*Béréchit* 1, 26) et pour qu'il exprime ainsi sa gratitude en se faisant l'écho du sens profond inscrit dans la pensée de la Création.

Comme le fit notre ancêtre, Avraham Avinou, qui, par sa *Midat Ha'hessed*, justifia l'apparition du monde, ainsi qu'il est dit : "Voici les générations des cieux et de la terre lorsqu'ils furent créés (*Béhibaram*)" (*Béréchit* 2, 4) Un verset que la tradition commente de cette manière : ne lis pas *Béhibaram* ("lorsqu'ils furent créés"), mais : *Bé-Avraham* ("par le mérite d'Avraham") (*Midrach Rabba*, *Béréchit* 12, 9).

Dossier Kountrass revisité par Torah-Box



RABBIN DE COMMUNAUTÉ, CHALLIA'Y, OU SIMPLEMENT INTÉRESSÉ
PAR UN SEFER TORAH À UN PRIX ABORDABLE ?
Nous avons la solution idéale pour vous !

Sefer Torah

reconditionné, soigneusement vérifié et corrigé à la fois par nos Sofrim qualifiés et à l'aide d'outils informatiques de pointe.

POUR PLUS DE DÉTAILS :
CONTACTEZ L'ANTENNE FRANÇAISE DE DARKEI TORAH
WHATSAPP : +33 6 68 78 87 02

מרכז ספרים
דרכי תורה



Documentaire Torah-Box sur le divorce dans la communauté : Parce que trop, c'est trop !

Dans "Le Divorce", Torah-Box va à la rencontre de personnes qui, tous les jours, côtoient et s'occupent de couples candidats au divorce afin d'essayer de mieux cerner leurs problématiques et d'entrevoir des solutions.

Ce n'est un secret pour personne: les taux de divorces ont littéralement explosé ces dernières années. La communauté juive n'est hélas pas épargnée. En France, il est question d'un taux de 40% de divorces, tandis qu'en Israël, ce chiffre avoisine les 50% dans certaines villes. Banalisé, galvaudé, le divorce est devenu trop souvent la solution de facilité alors qu'il devrait être celle du dernier recours.

Dans "Le Divorce", Torah-Box va à la rencontre de personnes qui, tous les jours, côtoient et s'occupent de couples candidats au divorce afin d'essayer de mieux cerner leurs problématiques et d'entrevoir des solutions.

Nous avons interviewé Joseph Berrebi et Léa Nabet, qui ont conçu et réalisé le documentaire.

Chalom à vous. Le fléau du divorce ne date hélas pas d'hier. Qu'est-ce qui a poussé Torah-Box à aborder la question précisément maintenant ?

Ces dernières années, sous l'influence délétère des médias et des réseaux sociaux, le phénomène du divorce s'est encore amplifié. Qui n'a pas dans son entourage au moins un couple qui divorce ? De plus, il nous a été donné à plusieurs reprises de constater l'immense impact que pouvaient avoir les documentaires Torah-Box. Après celui sur les orthodoxes par exemple, des gens sont venus nous dire : "vous nous avez réconciliés avec le monde religieux". Il nous a semblé naturel d'utiliser cette force en faveur de ce noble objectif qu'est la survie des couples.

Nombreux sont les spécialistes à même de s'exprimer sur le sujet. Comment avez-vous sélectionné les intervenants pour ce documentaire ?

Il était important de donner la parole à des personnes reconnues dans leurs compétences, expérimentées et surtout animées de crainte

du Ciel. Leurs messages se veulent forts, sans équivoque et universels. Le poids de la responsabilité et la sensibilité qui se dégage de leur approche nous ont bien souvent émus aux larmes lors du tournage.

N'est-ce pas un pari osé pour Torah-Box que d'aborder certains sujets qui fâchent ?

Justement, l'une des raisons qui nous a motivés dans notre travail, c'est le constat que le *Guèt* avait très mauvaise publicité, notamment du fait des problèmes liés aux maris récalcitrants. Quand le sujet est abordé, c'est quasiment toujours pour pointer du doigt les rabbins et les taxer d'archaïsme, de misogynie, etc. Nous abordons ce sujet sans faux-semblant et sans politiquement correct. Un autre thème auquel nous osons toucher : celui, moins connu, des femmes qui refusent le *Guèt*. Ce que nous avons voulu, c'est rétablir une vérité trop souvent étouffée et montrer au contraire l'extrême souci de nos institutions pour les individus et pour les couples.

Le documentaire s'achève sur une note d'espoir, avec des histoires particulièrement émouvantes de couples ayant fait marche arrière, parfois le jour même où le *Guèt* devait être transmis.

Oui et comme vous le soulignez, ce sont là des témoignages particulièrement touchants. Il est arrivé plusieurs fois, comme l'ont rapporté Rav Betsalel Lévy ou Katy-Clara Ayache, que quelques jours, voire la veille ou même le jour de la cérémonie de remise du *Guèt*, les époux se rétractent et décident de se donner une nouvelle chance. C'est en substance ce que nous souhaitons à tous les couples !

*Propos recueillis par Elyssia Boukobza
"Le Divorce", documentaire en sortie le dimanche
16/07 à 20h30 sur www.torah-box.com*

EN EXCLUSIVITÉ
À JERUSALEM

SEGOULA POUR UNE LONGUE VIE

**ACHETEZ VOTRE
CONCESSION
FUNÉRAIRE DE
VOTRE VIVANT**

- Dernières places **en terre** et côte à côte
- Initiative validée par la mairie
- Démarches réalisées sous le contrôle d'un avocat
- Possibilité d'achat groupé : famille - communauté

David Sportes, responsable de l'attribution

FR



+33 1 76 43 09 80

IL



+972-52-937-0664

<http://cimetiere-jerusalem.com/>

Question au psy : Vieux couple ?



Bonjour, je suis mariée depuis 40 ans, avec des hauts et des bas. Mes enfants sont mariés et vivent en Israël. Je me retrouve donc seule avec mon mari, et je vous avoue que c'est difficile au quotidien.

Il n'aime pas sortir, se met devant la télé et il n'y a pas trop de dialogue entre nous. Cette situation a toujours été, mais cela me pesait moins avant, car j'étais occupée par ma vie trépidante de maman. Il passe son temps à se plaindre et ça me fatigue. Je manque beaucoup d'attention de sa part, il ne me fait jamais de compliments, ni ne m'adresse de mots gentils. De plus, je me suis plusieurs fois aperçue qu'il ment. J'essaie de prendre sur moi pour éviter les problèmes. Je vous remercie de votre aide.



Réponse de Mme Nathalie Seyman,
psychologue

Nous parlons fréquemment des épreuves traversées par le couple lors de la venue des enfants, mais moins de celles qui surviennent lors de leur départ. Il faut savoir que tout changement de vie est un défi dans une union. L'envol de notre progéniture en fait bel et bien partie.

Qu'est-ce qui ne fonctionne plus ? Et surtout, comment y remédier ? Parlons d'un mal qui porte le nom du Syndrome du nid vide.

Le Syndrome du nid vide

Vos enfants sont mariés. *Kol Hakavod*, car cela veut dire que vous avez réussi votre mission de parents. Pourtant, bien que ce soit un bonheur immense, cela signifie aussi un renoncement du rôle parental. Et lorsque nous avons investi une grande partie de notre vie autour de ce rôle, s'en sentir dépossédés est une véritable épreuve. C'est comme l'effet miroir de la naissance du premier enfant : lorsque vous êtes passés de deux personnes à trois, vous aviez dû transférer vos priorités qui se situaient exclusivement sur votre couple et vous-même, vers votre enfant.

À présent que vos enfants n'habitent plus chez vous, tout se retrouve déstabilisé. Vous

avez une impression de vide, d'abandon, voire d'inutilité. Alors qu'en fait, tout se joue par cet effet miroir. Aujourd'hui, vos priorités vont devoir faire le chemin inverse.

Un tête-à-tête difficile

Durant les années d'éducation des enfants, la parentalité remplit pratiquement tout le quotidien. La plupart des problèmes de couple peuvent souvent passer au second plan voire, pour certains, inaperçus. Lorsqu'il n'y a plus cette échappatoire, alors tout nous rattrape. Ce qui ne nous dérangeait pas à présent nous pose problème.

D'autant plus lorsque comme dans votre cas, les enfants sont partis vivre loin. On se retrouve dans un tête-à-tête un peu forcé avec son mari. Il n'est plus question d'un couple parental, mais d'un couple à part entière. Et le fait de se retrouver à deux après tant d'années oblige à se poser des questions et à faire le point pour savoir où l'on en est.

Des angoisses se réveillent, telles que la peur de la solitude, de la vieillesse, etc. Nous devons à nouveau faire connaissance avec notre mari, mais aussi avec nous-mêmes car en tant que parents, nous avons un peu perdu de vue l'un comme l'autre.

Il va falloir se réinventer soi-même et son couple pour retrouver un équilibre avec ces



nouvelles données : deux personnes, un amour et une vie à partager.

Réinventer son couple

Aujourd'hui, vous allez devoir réinvestir dans votre couple, mais aussi dans votre bien-être :

- **Devenez votre propre priorité.** Faites-vous plaisir ! Spectacles, sorties entre copines, salon de beauté... Le temps des devoirs, des rendez-vous, des repas préparés en fonction des enfants est terminé. Vous devez vous occuper de vous-même, certainement une sensation un peu oubliée.

- **Réapprenez à communiquer avec votre mari, trouvez-vous des compromis.** Il n'aime pas sortir ? Proposez-lui juste une sortie par semaine pour commencer, toujours le même jour. Lorsqu'il s'agit d'une sorte de rituel, les casaniers arrivent plus facilement à sortir. Peut-être finira-t-il par y prendre goût ?

Et vous, vous pouvez consacrer un soir par semaine à la tranquillité et à la paresse à deux pour lui faire plaisir. Il se plaint trop ? Peut-être a-t-il la sensation que vous ne l'écoutez pas et il essaie par ce biais d'attirer votre attention. Essayez d'être patiente et voyez s'il y a de l'amélioration.

- Dans un couple (comme dans l'éducation), **il faut savoir mettre des limites.** Et la télévision, les jeux vidéo, le téléphone en sont clairement une. La communication est la clé pour s'épanouir et tout ce qui peut l'empêcher doit être maîtrisé, voire éliminé. Déterminez ensemble des heures possibles de télévision, et d'autres où elle doit être éteinte pour vous permettre de vous retrouver. C'est une mesure vitale.

- **Trouvez-vous une activité à pratiquer ensemble.** Il est important de retrouver des objectifs et/ou hobbies communs. Cela peut être une pratique sportive, une activité artistique ou religieuse, etc.

- **Réinvestissez dans votre couple.** Apprêtez-vous, cuisinez ses repas préférés, organisez-

vous des voyages en amoureux... Vous vous êtes aimés assez fort pour construire une famille ensemble. Vous devez renouveler cet amour. L'âge n'est qu'un chiffre. Vous avez encore tant de choses à découvrir ! Une nouvelle page vient de s'ouvrir et il ne tient qu'à vous de la remplir d'événements extraordinaires.

Conseils à votre mari

Aujourd'hui que vous vous retrouvez à deux, votre femme a besoin de vous plus que jamais. Elle a été une mère formidable qui a guidé vos enfants sur le bon chemin.

Aujourd'hui, elle est votre femme, et c'est à vous de la guider vers le chemin de l'épanouissement. "Heureux qui a rencontré une femme vaillante ; elle est infiniment plus précieuse que les perles" (*Michlé* 31, 10).

La télévision ne vous apportera aucun amour, aucun soutien. Pour bien vieillir ensemble, il faut s'apporter mutuellement. Si vous ne communiquez pas, ne sortez pas, ne lui donnez pas de l'attention, alors posez-vous la question de ce que vous lui apportez. Quelle est la signification d'une vie à deux pour vous ?

Aujourd'hui, une nouvelle chance pour votre couple s'offre, à vous de faire tout ce que vous n'avez peut-être pas pu faire durant ces années occupées à élever vos enfants. Saisissez-la !

Béhatsla'ha !

Nathalie Seyman



Partez vous détendre à Deauville !

Particulier loué pour toutes périodes, appartements de standing tout confort et équipés pour 4 personnes, donnant sur jardin, dans la résidence Pierre et Vacances Les embruns à Deauville. Plage à 300m, proche centre ville et synagogue. Adapté aux chomrei shabbat. Me contacter au 0621248884



Bénédition des madeleines

Quelle est la *Brakha* des madeleines ?



Réponse de Rav Aharon Sabbah

La bénédiction des madeleines, comme tout gâteau sucré, est "*Boré Miné Mézonot*". Pour ce qui est de la bénédiction finale, si l'on a consommé environ 27-30 grammes, on récitera "*Al Hami'hia*". Si l'on consomme une quantité supérieure à 230 grammes, on fera dans tous les cas *Nétilat Yadaïm*, la bénédiction "*Hamotsi*" et ensuite le *Birkat Hamazon* (*Choul'han 'Aroukh Ora'h 'Haïm* 168, 6-7).

La bénédiction sur un bâton de cannelle

Quelle bénédiction on récite si on veut manger de la cannelle émincée ou même des bâtons de cannelle (*Kinamon* en hébreu) ? Merci.



Réponse de Binyamin Benhamou

Etant donné que de nos jours la cannelle sert d'épice aux gâteaux, sa bénédiction est descendue au niveau de "*Chéhakol Nihya Bidvaro*", qu'on la consomme seule émincée ou en suçant un bâton de cannelle. Dans le *Choul'han 'Aroukh* (202-17), il est marqué "*Boré Péri Haadama*" comme bénédiction à réciter, mais cette décision a été fixée à une époque où on la consommait seule, ce qui n'est plus le cas. (*Halikhot Chabbath* II, p. 57)

Habiter sans *Mézouzo*t le temps de leur vérification ?

Je dois retirer mes *Mézouzo*t pour les faire vérifier. Ai-je le droit de rester dans la maison en attendant de les recevoir ? Sinon, comment faire ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Il n'est pas interdit d'habiter dans la maison en attendant de recevoir les *Mézouzo*t transmises pour vérification. Dans la mesure du possible, il faut être prévoyant et emprunter d'autres *Mézouzo*t que l'on placera pendant la durée de la vérification. Si cela n'est pas possible, il n'est pas nécessaire de quitter la maison pour habiter ailleurs (*Da'at Kédouchim, Yoré Dé'a*, 291, 1 ; *Téchouvot Véhanhagot*, vol. 1, 643 ; *Yalkout Yossef, Sova' Séma'hot*, vol. 1, p. 535 ; *'Hout Chani, Mézouza*, p. 50 ; *Kovets 'Hidouché Torah* [Rav Yéhochoua' Chapira], p. 12-14).

Faire une coupe de cheveux pendant *Ben Hamétsarim*

Je voudrais faire la coupe de cheveux de mon fils le 16 juillet, mais cela tombe pendant les 3 semaines avant *Ticha' Béav*. Cela est-il autorisé ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

1. Si vous êtes Séfarade, la coupe des cheveux ne devient interdite qu'à partir de *Roch 'Hodech Av* ou du début de la semaine durant laquelle tombe le 9 Av.
2. Si vous êtes Ashkénaze, il y a deux opinions. Il faut déplacer la coupe des cheveux : A. avant ou après les trois semaines ; b. avant le Chabbath précédant le 9 Av (*Nit'é Gabriel, Ben Hamétsarim*, vol. 1, p. 136). Vous êtes libre d'agir comme bon vous semble.

Ben Hamétsarim : acheter un bijou à sa femme

Est-il permis d'acheter un bijou à sa femme pendant les 3 semaines ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

Puisque le Choul'han 'Aroukh écrit que l'on devra dire Chéhé'héyanou pour l'achat d'un tel objet, il sera dès lors interdit d'acheter ce bijou pour l'offrir. Par contre, vous pouvez l'acheter jusqu'à Roch 'Hodech Av et ne l'offrir qu'après Ticha' Béav, car le Chéhé'héyanou que votre épouse récitera ne sera récité qu'après Ticha' Béav.

Acheter des meubles pendant Ben Hamétsarim

Je viens d'emménager. Puis-je acheter des meubles à partir du 17 Tamouz jusqu'à Roch 'Hodech Av ?



Réponse de Rav Nethanel Gamrasni

Jusqu'à Roch 'Hodech Av, cela est permis ; au-delà, cela n'est permis qu'en cas de nécessité absolue, c'est-à-dire des meubles de première nécessité, qui constituent un besoin immédiat et visent une utilisation immédiate (par exemple : chaises, table, bibliothèque pour ranger ses livres, lits, etc.) ('Hazon 'Ovadia, Lois des 4 jeûnes, p. 168 ; Yalkout Yossef, Lois des 4 jeûnes, p. 239).

"Pizza Hut" de Jérusalem, tous Cachères ?

Les restaurants "Pizza Hut" à Jérusalem sont-ils tous Cachères ?



Réponse de Dan Cohen

Non, pas nécessairement. Il faut vérifier systématiquement la présence d'un certificat de Cacheroute (Téoudat Cacheroute).

Par ailleurs, même les établissements Pizza Hut sous surveillance rabbinique ne sont pas tous sous les mêmes surveillances : parfois il n'y a que la Rabbanout locale (en fonction de la ville), et parfois, il y a en plus un Badats, pas toujours le même en fonction des établissements. En fonction de la surveillance rabbinique, il peut y avoir différents niveaux de Cacheroute.

Par exemple, en général, dans un établissement Pizza Hut avec uniquement un certificat de la Rabbanout locale, vous pouvez avoir des produits contenant de la poudre de lait non-surveillé, ce qui est impossible s'il y a un certificat Méhadrin ou bien le certificat d'un Badats en plus du certificat du Rabbinat.

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Le chien reçoit de l'oxygène et respira pleinement...



La question suivante nous provient d'un secouriste. Il raconte :

"Une veille de Chabbath, un feu se déclencha dans l'appartement de l'immeuble d'à côté, et nous avons été appelés sur place pour sauver les habitants des flammes. Pendant que les pompiers tentaient de maîtriser le feu, nous chargions de sauver des personnes de l'immeuble, et grâce à D.ieu, nous avons sorti tous les résidents en parfaite santé.

Le propriétaire de l'appartement qui prit feu était hystérique, non pas pour ce que contenait son appartement, mais parce qu'il avait peur pour son chien, resté seul dans la maison en fumée. L'homme nous suppliait : "S'il-vous-plaît, sauvez mon chien bien-aimé !" (Précisons que le chien lui était indispensable et lui appartenait).

J'entraî à l'intérieur et je réussis à sortir le chien de la fumée. Le chien était noir, couvert de cendres et souffrait d'une déficience respiratoire sérieuse. Je pris immédiatement le ballon d'oxygène et mis l'embout devant le chien. Quelques instants après avoir reçu de l'oxygène, il reprit ses esprits et son état s'améliora. Même l'état de son maître

s'améliora énormément ! L'homme me couvrit de bénédictions et de remerciements.

Mais depuis, j'éprouve des remords, peut-être ai-je transgressé Chabbath à tort pour sauver un chien, car les animaux sont *Mouktsé le Chabbath* (comme tranché dans le *Choul'han Aroukh*, ch. 308, paragraphe 39), et donc peut-être était-ce interdit de le déplacer ?

Selon ces paramètres, était-il permis de sauver le chien pendant Chabbath ?"



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein :

Le *Michna Beroura* (ch.305, petit alinéa 70) expose le cas d'une bête tombée dans l'eau pendant Chabbath. Est-ce permis de la faire remonter avec les mains afin d'éviter de faire souffrir les animaux ? Il rapporte une discussion entre les décisionnaires. Dans le *Choul'han Aroukh*, (paragraphe 26), le Rav écrit qu'il faut compter sur l'avis plus permissif lors d'une grande perte. On regardera aussi le *'Hazon Ich* (ch. 52, paragraphe 16) qui écrit que l'on peut alléger l'interdit de *Mouktsé* lorsqu'un animal souffre ou que l'on risque une perte. Il semble que l'on puisse donc être plus permissif et déplacer le chien afin de lui éviter une souffrance et d'éviter une perte à son maître.

Nous pouvons aussi associer à cela l'avis permissif permettant de sauver du feu des biens précieux pour son propriétaire, comme de l'argent et des affaires *Mouktsé* (voir *Choul'han Aroukh* ch. 334, paragraphe 2 et dans les sujets des ustensiles). Sachant qu'il s'agit d'un chien de grande valeur pour son maître, il est possible de suivre l'avis plus permissif et de le sauver. (Si sur place se trouve un non-juif, il va de soi que l'on préférera lui demander de déplacer le chien et de le sauver.)

En résumé : Apparemment, il était permis de sauver le chien.

Rav Its'hak Zilberstein





ש.ח. נכסים
שיווק ותיווך פרויקטים

PRÉ-VENTE À NETIVOT !

Quartier résidentiel et central



Du 3 au 5 pièces, penthouses et rez-de-jardin
à partir de 1.415.000 shekels

15% à la signature

Le reste à la remise des clés

SANS INDEXATION

Programme immobilier avec accompagnement bancaire



Climatisation



garanties
bancaires



quartier résidentiel
et calme



salle de reunion



parking sous terrain

N D D E S I G N

Pour plus d'informations,
contactez **Shimone Halfon**:



Depuis Israël: +972 54-700-7326
Depuis la France: 01.77.38.08.27



Poulet au citron et à l'ail avec riz pilaf

Cette recette de poulet est rapide à préparer pendant cette période de vacances et offre une explosion de saveurs fraîches et aromatiques.



Pour 8 personnes



Temps de préparation : 1h



Difficulté : Facile



Temps de cuisson : 15-20 min



Ingrédients

- 4 poitrines de poulet
- Jus de 2 citrons
- Zeste d'1 citron
- 4 gousses d'ail émincées
- 2 cuil. à soupe d'huile d'olive
- 200 g de riz basmati
- 400 ml de bouillon de poulet
- Sel et poivre

Conseils :



* Servez le poulet au citron et à l'ail avec le riz. Vous pouvez accompagner ce plat d'une salade verte ou de légumes vapeur.

Réalisation

- Dans un bol, mélangez le jus de citron, le zeste de citron, l'ail émincé, l'huile d'olive, le sel et le poivre.
- Placez les filets de poulet dans un plat allant au four et versez la marinade sur le poulet.
- Laissez mariner pendant environ 15 min puis enfournez 20-25 min à 200°C jusqu'à ce que le poulet soit bien doré.
- Dans une casserole, faites chauffer le bouillon de poulet jusqu'à ébullition. Versez le riz basmati (rincé auparavant à l'eau froide) et réduisez le feu.
- Couvrez la casserole et laissez mijoter pendant 15 min.
- Retirez du feu et laissez reposer à couvert pendant encore quelques minutes.

Bon appétit !

Murielle Benainous



murielle_delicatesses_



ASL MINI BAR SHABBAT



ASL
Mini Bar



780€ TTC
Installation
comprise
4x sans frais
par CB

Approuvé pour une
utilisation le Shabbat



Fonctionnement simple et
convivial, large écran LCD



Modes de versement :
froid, tiède, chaud.



Design élégant
et épuré



Possède un bouton **EXTRA HOT**
pour une ébullition complète.



Bouton de sécurité pour
la protection enfant eau chaude

Très grand réservoir d'eau chaude pour
recevoir de grandes quantités d'eau en
semaine (70 à 100 verres/heure)
et le Shabbat (env. 30 verres d'eau)

Températures : 96-99 degrés 4-10 degrés

Dimensions: hauteur 44,5 cm/largeur 31 cm/profondeur : 34 cm

Institute for Science and Halacha - school of Torah 'yeshiva p'oa



Pour tout renseignements, contactez 01 42 45 06 34 ou 06 18 89 52 29



RECRUTEMENT !

Le groupe des centres de formations
"les licornes françaises" déjà
installé depuis 15 ans sur toute
la France avec déjà 120 conseillers !

RECRUTE ENCORE

150 conseillers CPF et OPCO pro

avec expériences Cyber sécurité

✓ PARIS ✓ LYON

✓ MARSEILLE ✓ Autres villes
sur demande après validation

En bureau fixe , hommes/femmes séparés
Ou depuis domicile

RECRUTE AUSSI

30 profils missions administratives
2 chefs plateaux



Salaires constatés en mai 2023

17500 € pour les hauts salaires
5000 € pour les salaires à mi temps

Jusqu'à 42 % sur chaque contrat signé !

Prime de bienvenue et de parrainage !!!

N'hésitez pas ! Tentez votre chance !

ecole.1000formations@gmail.com

Perle de la semaine par  Torah-Box

"Si chaque homme a son lieu et si chacun a sa place, pourquoi se sent-on parfois si à l'étroit ? Parce que chacun ne songe qu'à occuper la place de l'autre." (Rav Avraham Ya'akov de Sadigora)

